

Circulaire DSS/2C n° 2009-267 du 21 août 2009 relative à la procédure d'instruction des déclarations d'accidents du travail et maladies professionnelles

21/08/2009

Date d'application : 1er janvier 2010.

Résumé : la présente circulaire apporte des précisions sur les modifications apportées à la procédure d'instruction des déclarations d'accidents du travail et maladies professionnelles.

Mots clés : déclarations accidents du travail et maladies professionnelles - instruction par la caisse primaire d'assurance maladie - respect du contradictoire - notification des décisions à l'employeur.

Textes de référence :

Articles L. 441-1, L. 441-2 et L. 461-5 du code de la sécurité sociale ;

Décret n°2009-938 du 29 juillet 2009 relatif à la procédure d'instruction des déclarations d'accidents du travail et maladies professionnelles (JO du 31 juillet 2009).

Textes abrogés ou modifiés : néant.

[Vous pouvez consulter cette circulaire en version PDF](#)